



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.3/48/14
16 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
TROISIEME COMMISSION
Point 113 de l'ordre du jour

RAPPORT DU HAUT COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES,
QUESTIONS RELATIVES AUX REFUGIES, AUX RAPATRIES ET AUX PERSONNES
DEPLACEES ET QUESTIONS HUMANITAIRES

Lettre datée du 12 novembre 1993, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de formuler les observations ci-après à propos de la déclaration faite le 9 novembre 1993 à la Troisième Commission par le représentant musulman de la Bosnie-Herzégovine au titre du point 113 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux personnes déplacées et questions humanitaires" (voir A/C.3/48/SR.28).

Le représentant musulman de la Bosnie-Herzégovine a abusé du débat sur les questions de réfugiés pour lancer contre le peuple serbe et la République fédérative de Yougoslavie des accusations injustifiées et dénuées de tout fondement, que le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie juge scandaleuses et rejette catégoriquement.

Le représentant musulman oublie constamment que ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine c'est une guerre civile, ainsi que l'ont constaté tous les principaux agents internationaux, y compris l'ONU.

Le rôle négatif joué par la partie musulmane en Bosnie-Herzégovine dans la guerre civile en cours est largement corroboré par les rapports du Rapporteur spécial sur les violations des droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie. Celui-ci dit, dans le rapport sur la situation à Sarajevo, qu'il a soumis le 26 août 1993 (S/26383), que "des hommes de tous âges et de toutes origines avaient été arrêtés dans la rue par des membres des forces gouvernementales et contraints d'effectuer des travaux dangereux, notamment de creuser des tranchées sur la première ligne". Dans le rapport qu'il a présenté le 18 mai 1993 (S/26469, annexe), il note entre outre que "Les forces gouvernementales se sont livrées à des exécutions arbitraires et à des tortures". Sur la question du blocage de l'aide humanitaire, le Rapporteur spécial dit, dans son rapport du

26 août 1993, que "les représentants du HCR ont de bonnes raisons de croire que les chiffres concernant la population communiqués par le Gouvernement sont exagérés et qu'en conséquence des produits alimentaires qui sont destinés à la population civile sont absorbés par le marché noir ou saisis par l'armée. Selon le HCR, jusqu'à 20 % de son aide alimentaire seraient ainsi détournés."

S'agissant de l'aide humanitaire, aussi bien la déclaration faite le 9 novembre 1993 par le Président du Conseil de sécurité (S/26716), aux termes de laquelle le Conseil de sécurité "exige à nouveau de toutes les parties et autres intéressés que soit garanti le libre accès à l'aide humanitaire", que la dernière déclaration du Conseil européen en date du 29 octobre 1993 (S/26678), dans laquelle le Conseil "rend des parties au conflit directement responsables de la mise en place des conditions indispensables à toute poursuite de l'aide humanitaire", montrent clairement que la responsabilité de la sécurité de l'acheminement de l'aide humanitaire incombe à toutes les parties au conflit dans l'ex-Bosnie-Herzégovine. Le représentant musulman rejette néanmoins toute responsabilité des "forces gouvernementales" pour ce qui est d'entraver l'aide humanitaire et accuse vicieusement les Serbes et le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie de faire obstacle à la fourniture d'aide. Les Serbes de Bosnie se sont à maintes fois déclarés prêts à coopérer avec la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) pour assurer l'acheminement en toute sécurité par le territoire de la République serbe de l'aide humanitaire à toute la population de l'ex-Bosnie-Herzégovine. Dans un certain nombre de cas cependant, l'aide humanitaire a été utilisée improprement pour dissimuler des livraisons de matériel de guerre à la partie musulmane de Bosnie.

En blâmant les Serbes de Bosnie et la République fédérative de Yougoslavie pour la guerre civile en ex-Bosnie-Herzégovine, le représentant musulman passe sous silence les agissements des Musulmans de Bosnie qui, en refusant de signer la dernière proposition de paix et de poursuivre les négociations en vue de trouver une solution pacifique globale, sont directement responsables de la situation. La dernière déclaration du Conseil de sécurité et les rapports de situation quotidiens de la FORPRONU montrent que c'est à cause des conflits qui existent entre Musulmans et Croates et à cause des tirs des Musulmans sur les convois humanitaires que l'aide humanitaire n'arrive pas à ceux qui en ont besoin.

La vérité sur la situation actuelle dans l'ex-Bosnie-Herzégovine est que les dirigeants musulmans du pays n'ont jamais renoncé à l'idée d'une Bosnie-Herzégovine dominée par les Musulmans. Pour arriver à leurs fins, rien ne leur paraît sacré. La partie musulmane a constamment rejeté les nombreuses propositions faites par les Serbes de Bosnie pour permettre la libre circulation de tous les civils entre les différentes parties de Sarajevo. A ce jour, des propositions serbes n'ont été entendues que dans la Province autonome de Bosnie occidentale en République de Bosnie, ce qui montre qu'il peut y avoir coopération pacifique entre Serbes et Musulmans sur la base de l'égalité et du respect pour les intérêts des uns et des autres.

Depuis le tout début de la guerre civile dans l'ex-Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser cette guerre et trouver une solution pacifique globale. A maintes reprises, il a proposé que son territoire soit utilisé pour

l'acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie-Herzégovine. Après les récentes discussions et les efforts faits pour assurer l'acheminement normal et en toute sécurité des convois d'aide humanitaire par le corridor Split-Sarajevo, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a également offert l'usage d'un corridor entre son port adriatique de Bar et Sarajevo. Le Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie, M. V. Jovanovic, a dit notamment dans la lettre qu'il a adressée le 29 octobre 1993 au Président du Conseil des ministres de la Communauté européenne, le Ministre des affaires étrangères de la Belgique, M. W. Claes, que ce corridor serait plus commode puisqu'il traverse les territoires de la République fédérative de Yougoslavie et de la République serbe, où il n'y a pas d'activités militaires, ce qui assure le libre passage des convois et la sécurité de leurs escortes.

La République fédérative de Yougoslavie, elle-même victime de sanctions draconiennes injustifiées, offre l'abri à plus de 700 000 réfugiés, dont 50 000 Musulmans.

Le représentant musulman avait pour seul objectif, tout au long de sa déclaration, non pas de trouver une solution à la situation humanitaire épouvantable dans l'ex-Bosnie-Herzégovine mais de stigmatiser le peuple serbe. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie pour sa part continuera, malgré la situation précaire, de faire de son mieux pour apporter une aide humanitaire à ceux qui en ont besoin, quelle que soit leur origine, leur culture, leur religion ou leur appartenance politique, et pour accueillir les réfugiés et les personnes déplacées de la tragique guerre civile dans l'ex-Bosnie-Herzégovine.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre du point 113 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC
